

 Copie Certifiée Conforme  
 Le Préfet  
 Direction départementale de l'agriculture et de la forêt


 Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Préfecture de l'ISÈRE

Dominique BLAIS  
 Commune du **SAPPEY-EN-CHARTREUSE**  
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES**  
 approuvé par Arrêté Préfectoral du 01/02/01  
 Révision pour les risques de crues des torrents et des rivières torrentielles

**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE**

**Légende :**

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
<b>R</b> Zones d'interdictions	<b>i'</b> : inondation en pied de versant
<b>B</b> Zones de projet possible sous maîtrise collective	<b>M, m</b> : marécages
<b>B</b> Zones de contraintes faibles	<b>T, t</b> : crues de torrents et des rivières torrentielles
<b> </b> Zones sans contrainte spécifique	<b>V, v</b> : ravinements et ruissellements sur versant
	<b>G, G1, G2, g1, g2</b> : glissements de terrain
	<b>P, P</b> : chutes de pierres

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :  
 \* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.  
 \*\* le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

- - - - - Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5 000

Réalisation : RTM38      Etabli le : Juin 1999      Echelle : 1/5 000  
 Édition : ALP'GEORISQUES      Modifié le : Juin 2004